

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

Interpellation : Les condamnés vaudois échappent-ils aussi à leur peine et se jouent-ils des jours amendes ?

Depuis l'introduction du nouveau droit pénal de sévères lacunes sont apparues dans certains cantons concernant les défaillances du système, laissant apparaître une proportion importante de condamnés à des travaux d'intérêt général qui ne s'y rendent pas, ainsi qu'une proportion non négligeable des personnes condamnées à une amende qui ne s'en acquittent pas.

Il semble que les délinquants profitent subtilement des très nombreuses failles du système, mais également de la lenteur des procédures. Ce constat amène certains ministres en charge de la justice, à demander un retour aux courtes peines de prison et porter ainsi la pression sur les délinquants en abaissant le taux de nombreux condamnés qui passeraient entre les mailles du filet judiciaire.

Alors que ces derniers mois de nombreux magistrats, politiciens et directeurs cantonaux de la justice ont critiqué, dans une large mesure, le remplacement des courtes peines privatives de liberté par des peines pécuniaires ou un travail d'intérêt général. Il semble que le Conseil fédéral a lancé une consultation sur les nouvelles dispositions contestées du Code pénal auprès des cantons.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat a-t-il connaissance des discussions et de la consultation en cours sur le plan fédéral concernant l'application du nouveau droit pénal ?
2. Quelle est la situation actuelle dans le canton de Vaud concernant l'exécution des peines et des jours-amendes ?
3. Le Conseil d'Etat a-t-il lui aussi remarqué des failles dans le système judiciaire, notamment l'exécution des peines ou la perception des amendes, suite à l'introduction du nouveau code pénal ?
4. Notre canton est-il à jour dans l'encaissement des jours-amendes ainsi que dans l'application de l'exécution des travaux d'intérêt général ?
5. En fonction de la situation, le Conseil d'Etat plaide-t-il à un retour à de courtes peines comme le souhaitent certains ministres de la justice d'autres cantons ?

Crissier, le 5 mai 2009


Michaël Buffat, Député

Par le développement